



## PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

SCPP1

### COVID 19 - LES MESURES DE SOUTIEN MISES EN PLACE PAR L'ÉTAT

Un numéro d'appel national **0806 000 245** est mis en place, en complément de la plateforme internet déjà existante <https://www.economie.gouv.fr/covid19soutien-entreprises> afin d'informer les professionnels les plus fragiles face à la crise sanitaire. Il sera accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 13h à 16h.

**Lien direct vers les mesures pour les commerçants :** <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19>

**Actualités à relever:** le dispositif de prise en charge des coûts fixes sera opérationnel pour les entreprises à partir du 31 mars 2021. Ce dispositif vise à prendre en charge les coûts fixes des entreprises qui ne sont pas couverts par leurs recettes, leurs assurances ou les aides publiques. Le dispositif est ouvert aux entreprises fermées administrativement ou appartenant aux secteurs du «plan tourisme» ([listes S1 et S1 bis](#)) sous certaines conditions. Plus d'infos: <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/prise-en-charge-couts-fixes>.

### CONTACTS UTILES DE PROXIMITÉ POUR VOUS RENSEIGNER SUR LES MESURES DE SOUTIEN

**- La Direction départementale des finances publiques (DDFIP)**

pour vos questions concernant les **reports de charges fiscales et sociales, remise d'impôts directs, fonds de solidarité** : [ddfip54.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip54.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr)

**en cas de problèmes de financement** : pour saisir la commission des chefs de services financiers (CCSF) ou le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) : [codefi.ccsf54@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf54@dgfip.finances.gouv.fr)

**- L'UD DIRECCTE de Meurthe-et-Moselle**

pour vos questions concernant le recours à **l'activité partielle** [lorrai-ut54.activite-partielle@direccte.gouv.fr](mailto:lorrai-ut54.activite-partielle@direccte.gouv.fr)

**- L'URSSAF LORRAINE** pour répondre à vos questions concernant le report et les exonérations de charges sociales (*cf contacts téléphoniques en PJ*).

**3957 pour les employeurs**

**3698 pour les travailleurs indépendants**

L'URSSAF a mis en place un site internet dédié : <https://mesures-covid19.urssaf.fr/>

**- votre conseiller bancaire**

pour bénéficier du prêt garanti par l'État (PGE), étaler vos échéances bancaires en cas de difficulté ou de refus, les entreprises peuvent faire formaliser le refus pour solliciter **la médiation du crédit (Banque de France)** : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

**- le correspondant TPE-PME à la Banque de France**

pour accompagner les entrepreneurs durant toutes les étapes de vie de leur entreprise. Vous pouvez appeler le numéro vert 0 800 08 32 08 (appel et service gratuits) et être mis en relation avec votre Correspondant TPE-PME local.

[TPME54@banque-france.fr](mailto:TPME54@banque-france.fr)

#### **- votre chambre consulaire**

L'association des trois chambres consulaires de Meurthe-et-Moselle a mis en place un guichet unique pour accompagner les entreprises et booster la reprise : **03.83.85.54.54**  
[communication@nancy.cci.fr](mailto:communication@nancy.cci.fr)  
<https://www.nancy.cci.fr/actualite/covid-19-les-infos-et-liens-utiles>

#### **- vos interlocuteurs à la Région Grand Est**

La Région Grand Est déploie des dispositifs d'aide pour les secteurs qui, déjà en difficulté suite au premier confinement, sont aujourd'hui menacés : les petits commerçants, les acteurs de la culture et de la filière viticole.

Pour plus d'infos sur les mesures d'urgence de la Région Grand Est :  
<https://www.grandest.fr/des-mesures-durgence-pour-tous-les-acteurs-du-grand-est/>

#### **Le Fonds résistance :**

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

Plus d'infos : <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance/>

#### **- le tribunal de commerce**

Le tribunal de commerce de Nancy est doté d'une cellule de prévention qui peut échanger de manière confidentielle avec les chefs d'entreprise : [http://www.greffe-tc-nancy.fr/index.php?pg=pc\\_prevention](http://www.greffe-tc-nancy.fr/index.php?pg=pc_prevention)

- **les organisations professionnelles** peuvent accompagner les chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés, et notamment

**Le MEDEF 54** qui a mis en place une cellule de soutien et le dispositif RADAR

Contact : 03 83 95 65 30

<https://www.medef-meurthe-moselle.fr/fr/page-statique/cellule-de-crise>

**La CPME 54** : contact : [secretariat@cpme54.fr](mailto:secretariat@cpme54.fr) / <https://cpme54.fr/>

\*\*\*

#### **Pour toutes autres questions sur la COVID-19 :**

Un numéro vert est à votre disposition pour répondre à vos questions 7j/7, 24h/24 :

**0 800 130 000**

*Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.*

Consultez le site du Gouvernement <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**Vous pouvez écrire à la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse :**

[pref-covid19@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-covid19@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Retrouvez toutes les infos sur le site de la préfecture de Meurthe-et-Moselle**

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Informations-COVID-19>